

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0664^e** séance
tenue le **28 avril 2025**, à 14 h
à la salle Roger-Guillemin (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry
et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Hugo Ciaburro, Carmela Cucuzzella, Simon de Denus, Sylvie Dubois, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, David Francoz, Michel Janosz, Geneviève Saumier ; le directeur de l'École d'optométrie : Jean-François Bouchard ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Marie-Josée Aubin, Jean-François Bissonnette, Carl Chartrand-Lefebvre, José Côté, Jean-Jacques De Bruycker, David Décarie-Hétu, Vasile Diaconu, Marc André Éthier, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Ingrid Hall, Ahmad Hamdan, Dyala Hamzah, Jean-Marie Hanssens, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Noura Karazivan, Rodney Knight, Diane Lamarre, Audrey Laplante, Julie Lavoie, Jean Leclair, Solange Lefebvre, Roger Lippé, Sabine Mas, Marie-Ève Mathieu, Stéphane Molotchnikoff, Christian Nadeau, Antonio Nanci, Kalidou Ndiaye, Josette Noël, Martin Papillon, Alexandre Prat, Audrey Smargiassi, Guillaume Sutre, Eugene Syriani, Alexandre Thibodeau, Jacques Thibodeau, Olivier Vallerand, Bilkis Vissandjée, Han Ru Zhou ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Philippe Besombes, Caroline Daigle, Godefroy Desrosiers-Lauzon, Françoise Guay, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau, Hocine Slimani ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcellin Joanis ; les représentants et les représentantes de la communauté étudiante : Jani Boyer, Enrique Colindres, Bruce Lubin, Isabelle Ouellette, Ness Teboul, Justine Wu ; les membres indépendants : Jean-Marc Charron, Nicole Trudeau ; les représentantes du personnel : Hélène Richard, Lynne Thuot ; les représentantes des cadres et professionnels : Nadia Catellier, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Geneviève Bouchard, Alain Charbonneau, Catherine De Sainte Marie-Villemer, Sophie Langlois, Nicole Languérand, Philippe Prud'homme.

ABSENCES : un doyen : Patrick Cossette ; la directrice de l'École Polytechnique : Maud Cohen ; le directeur de HEC Montréal : Federico Pasin ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Langlois ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Delphine Bosson-Rieutort, Denis deBlois, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Pierrette Gaudreau, Gilles Gauthier, Ian Thomas MacDonald, Anne Marchand, Gilles Soulez, Mario Talajic, Daniel Thirion ; un représentant et une représentante du personnel enseignant : Catherine Duprey, Alain Vallières ; les représentantes de la communauté étudiante : Méganne Joyal, Audréanne Matte-Landry ; un membre indépendant : Luc Granger.

PERSONNES EXCUSÉES : les représentants et les représentantes du corps professoral : Alexandre Beaupré-Lavallée, André Dallaire, Thomas Druetz, Véronique Dubé, Henri Thomas Kramer, Amélie Maugère, Julien Riel-Salvatore, Samir Saul, Frédéric Yvon ; une représentante du personnel enseignant : Barah Héon-Morissette.

PRÉSIDENT : Daniel Jutras, recteur
LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Claire Durand
SECRÉTAIRE : Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Me Mathilde Meunier

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Quatre membres nommés par un conseil représentant le personnel

France Lebel, technicienne de laboratoire, Département de neurosciences, Faculté de médecine (Retraite)

Avis de décès

Faculté des arts et des sciences

André Martens, professeur retraité, Département de sciences économiques,
6 février 2025

À l'invitation du recteur, Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0664-1 **ORDRE DU JOUR**

2025-A0021-0664^e-902

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. Marc-André Éthier présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2025-A0021-0664^e-902.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0663^e séance tenue le 17 mars 2025
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

7. Élection d'une professeure ou d'un professeur au Conseil de l'Université
8. Élection de membres à la Commission des études
 - 8.1. Une professeure ou un professeur
 - 8.2. Une chargée de cours ou un chargé de cours
9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 9.1. Comité de l'ordre du jour : nomination de deux membres de l'Assemblée universitaire
 - 9.2. Comité de la recherche : nomination d'une professeure ou d'un professeur et d'une chargée de cours ou d'un chargé de cours
 - 9.3. Comité du statut du corps professoral : nomination d'une ou d'un membre
 - 9.4. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination de deux membres de l'Assemblée universitaire
 - 9.5. Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires : nomination de deux professeures ou professeurs, de deux chargées ou chargés de cours et d'une doyenne ou d'un doyen
 - 9.6. Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : nomination d'une ou d'un membre
10. Budget de fonctionnement 2025-2026
 - Rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire
11. Prochaine séance : Le 26 mai 2025, à 13 h 30
12. Clôture de la séance

AU-0664-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0663^e SÉANCE**
INTENSIVE TENUE LE 17 MARS 2025

Han Ru Zhou, professeur agrégé à la Faculté de droit, formule deux demandes de modification. La première concerne la page 2 du procès-verbal, à la section relative aux avis de décès. Il y est indiqué, de façon erronée, que madame Solange Damien était professeure. Or, cette information ne serait pas exacte. Ne connaissant pas précisément les fonctions qu'occupait madame Damien au moment de sa retraite, M. Zhou demande au secrétaire de procéder à une vérification et d'apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires au procès-verbal.

La deuxième demande de modification formulée par M. Zhou concerne la page 16 du procès-verbal. Le paragraphe en question devrait désormais se lire comme suit :

Han Ru Zhou, professeur agrégé de la Faculté de droit, demande pourquoi la visibilité de l'UdeM était plus de deux fois supérieure dans La Presse que dans les trois autres grands médias québécois et franco-canadiens, pourquoi la visibilité de l'UdeM au New York Times était comparable à celle de ces trois autres grands médias et, finalement, si le choix du New York Times a été fait parce que la visibilité de l'UdeM était plus importante ou représentative dans ces grands médias internationaux anglophones comparables.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0663^e séance régulière tenue le 17 mars 2025, tel que modifié.

AU-0664-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL
2025-A0021-0664^e-903

Alexandre Chabot, secrétaire général, indique qu'à la suite d'une question soulevée lors de la présentation du rapport sur la visibilité médiatique de l'Université de Montréal (UdeM) lors de la dernière séance, plus particulièrement en lien avec les conditions d'utilisation de la plateforme TikTok, un document explicatif a été déposé sur le wiki.

AU-0664-4 CORRESPONDANCE

Aucune correspondante.

AU-0664-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0664-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

Daniel Jutras, recteur, amorce son allocution en abordant la situation actuelle aux États-Unis, ainsi que le contexte politique et économique préoccupant, qui pourrait avoir des répercussions sur l'UdeM. Il souligne notamment l'importance de faire preuve de vigilance dans les relations entre l'UdeM et ses partenaires américains. Il sera essentiel de suivre de près les décisions de l'administration américaine en matière de financement de la recherche, ainsi que les éventuelles conséquences négatives qui pourraient en découler pour les chercheuses et chercheurs de l'UdeM. À ce stade, les impacts ne sont pas majeurs, mais l'UdeM demeure attentive à tout signal indiquant que le financement de la recherche pourrait être directement ou indirectement touché par les politiques américaines, en particulier celles visant des domaines que l'administration considère comme sensibles, tels que l'environnement, la santé, ainsi que les questions d'équité, de diversité et d'inclusion.

Le recteur souligne qu'un deuxième axe de vigilance concerne la mobilité des membres de la communauté universitaire. Il fait référence au communiqué récemment transmis à la communauté, les invitant à faire preuve de prudence et à être conscients des pouvoirs exercés par les agents frontaliers américains, notamment en ce qui concerne l'inspection de l'équipement, laquelle peut s'avérer imprévisible et, dans certains cas, mener à des détentions ou à des refus d'entrée aux États-Unis.

Le recteur insiste également sur l'importance de demeurer vigilants en matière de liberté académique. Rappelant les menaces croissantes à cette liberté et à l'autonomie de gouvernance académique dans les universités américaines, le recteur affirme que les membres de la communauté universitaire ont la responsabilité de défendre ces principes fondamentaux. Cette vigilance doit porter non seulement sur les répercussions des décisions de l'administration américaine, mais aussi sur l'influence potentielle de ces dynamiques sur le discours politique au Canada. Il conclut en soulignant que l'UdeM demeure attentive à ces enjeux et qu'elle pourrait devoir prendre des mesures pour protéger la liberté académique et son autonomie, notamment en fonction des résultats des prochaines élections fédérales.

Le recteur poursuit en annonçant le lancement, le 23 avril dernier, d'une nouvelle initiative philanthropique de 25 millions de dollars, rendue possible grâce au soutien de donateurs, dans le cadre de la grande campagne *L'heure est brave*. Cette initiative vise à faciliter le recrutement de chercheuses et chercheurs internationaux de haut calibre, ainsi que de talents émergents prometteurs. À ce jour, 12 millions de dollars ont déjà été recueillis, dont 8,7 millions provenant de la Fondation Courtois, un partenaire fidèle et engagé de l'UdeM. Le recteur souligne que cette initiative repose entièrement sur des fonds philanthropiques, il s'agit donc de nouveaux investissements, et qu'elle constitue une occasion stratégique pour l'UdeM de recruter des chercheurs et chercheuses à l'échelle mondiale, notamment en provenance des États-Unis, mais aussi d'autres régions, dans un contexte où plusieurs redéfinissent leur plan de mobilité à long terme. Il précise que, dans certains cas, ces personnes choisissent désormais le Canada comme destination privilégiée, en remplacement des États-Unis initialement envisagés. Cette initiative a suscité un vif intérêt médiatique, et le recteur estime que cette démarche a permis à l'UdeM d'en ressortir grandie.

En ce qui concerne les affaires gouvernementales, le recteur indique qu'il poursuit ses représentations auprès de décideurs dans le but de faire valoir l'importance d'exclure les étudiants internationaux aux cycles supérieurs des plafonds imposés sur le nombre d'étudiants internationaux. Dans ce contexte, il a rencontré le directeur de cabinet ainsi que le conseiller politique du premier ministre. Plus récemment, il a également eu des échanges avec Karine Dumont, sous-ministre au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi qu'avec Paule De Blois, sous-ministre au ministère de l'Enseignement supérieur, afin de réitérer ces mêmes préoccupations.

Le recteur mentionne que les demandes d'admission de la part des étudiants internationaux affichent une baisse de 29 % à l'UdeM. Il souligne toutefois que cette diminution demeure moins marquée que celle observée dans d'autres universités francophones du Québec, où le recul atteint entre 60 % et 65 %. Malgré ce déclin, les statistiques d'admission indiquent que le taux d'acceptation des offres se maintient à un niveau relativement stable. La situation requiert néanmoins un suivi attentif.

Concernant le budget du Québec, le recteur mentionne que l'UdeM doit faire face à une réduction du financement gouvernemental. Contrairement à son habitude, le ministère de l'Enseignement supérieur a décidé de ne pas indexer la subvention de fonctionnement selon l'augmentation salariale accordée au personnel de la fonction publique, laissant à l'UdeM la charge de combler le manque à gagner de 15,1 millions de dollars. Le déficit projeté en 2025-2026 oblige l'UdeM à imposer des compressions aux unités et à limiter au strict minimum les développements.

Par ailleurs, le recteur se réjouit de l'octroi d'un financement de 12,65 millions de dollars par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Ce montant, réparti sur trois ans, est destiné au Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) de la Faculté de médecine vétérinaire. Ce soutien financier est essentiel pour assurer la continuité de la formation des médecins vétérinaires, soutenir les activités cliniques du CHUV et permettre la réalisation de projets de développement.

Le recteur informe qu'une série de nominations a récemment été effectuée, modifiant la composition de l'équipe du rectorat. Ces changements ont été annoncés en détail dans les publications d'*UdeM Nouvelles*. Le principal changement à l'équipe rectorale concerne le mandat de Pascale Lefrançois, vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, qui deviendra vice-rectrice principale et vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études. En plus des études et des affaires étudiantes dont elle était déjà responsable, elle se voit confier le mandat d'assurer le suivi de la planification stratégique et de grands chantiers.

Le recteur prend par ailleurs un moment pour remercier Jean-François Gaudreault-Desbiens, vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, qui arrive au terme de son mandat.

François Courchesne conserve son titre actuel, mais supervisera à l'avenir l'important dossier de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'appartenance (EDIA).

Valérie Amiraux prend sous sa responsabilité les relations de l'UdeM avec les Premiers Peuples et sera dorénavant désignée comme vice-rectrice au communautaire, à l'international et aux Premiers Peuples.

Enfin, le recteur indique que Mme Marie-Josée Hébert, vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, terminera son mandat le 31 mai 2025. Elle sera remplacée par M. Vincent Poitout, qui agit déjà à titre de vice-recteur désigné.

Le recteur informe que l'UdeM et l'Association des médecins cliniciens chercheurs enseignants de Montréal (AMC2EM) sont parvenues à une entente de principe le 9 avril dernier, à l'issue de 17 rencontres de négociation. L'AMC2EM présentera cette entente à ses membres lors d'une assemblée prévue dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, l'UdeM et le CERUMPSA ont ratifié à la majorité, le 16 avril 2025, l'entente de principe signée quelques semaines auparavant. La signature officielle de la convention collective est envisagée d'ici la fin du mois de mai 2025. Le recteur tient à souligner

la contribution remarquable de France Lebel, présidente du CERUM au moment des négociations.

L'UdeM s'est distinguée aux concours 2024 du Programme des chaires de recherche du Canada en obtenant 16 chaires, dont 8 nouvelles et autant de renouvellements. Cette reconnaissance illustre l'excellence et la diversité des travaux menés à l'UdeM.

La Grande campagne a permis de récolter des engagements et dons uniques de 769,7 millions de dollars au 25 avril 2025. L'UdeM a ainsi atteint plus de 76 % de son objectif de campagne, avec 65 % du temps écoulé.

L'UdeM a remis plusieurs bourses à des étudiants engagés sur les campus comme à l'extérieur dans le cadre du Concours annuel de bourses d'engagement. Grâce à la générosité de donatrices et donateurs, 77 750 \$ ont été remis à 68 étudiants sélectionnés parmi 313 candidatures. La somme des bourses varie de 500 \$ à 2 500 \$. Les lauréates et les lauréats seront honorés lors d'un gala le 8 mai 2025 à la salle Claude-Champagne.

La Société canadienne d'astronomie a remis la médaille d'or Harvey B. Richer 2025 pour ses recherches novatrices et son engagement envers la communauté scientifique canadienne à Julie Hlavacek-Larrondo, professeure au Département de physique. Nathalie Nguyen-Quoc Ouellette, directrice adjointe de l'Institut Trottier de recherche sur les exoplanètes (iREx), a quant à elle reçu le prix Qilak pour son travail en matière de communication scientifique et de défense de l'astronomie et de la science.

Le recteur conclut en annonçant qu'il fera parvenir à l'Assemblée universitaire, par l'intermédiaire du secrétariat général, une liste complète des prix et distinctions attribués, mettant ainsi en lumière l'excellence du travail accompli par l'ensemble de la communauté universitaire.

AU-0664-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune information.

AU-0664-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, soulève la question de savoir si l'UdeM envisage d'offrir ses programmes et cours en ligne à des personnes provenant de pays relativement démunis. Il suggère également que l'UdeM mette en avant un avantage distinctif propre à l'établissement : offrir aux étudiants non seulement la possibilité d'apprendre et d'étudier, mais aussi d'acquérir la connaissance de la langue française.

Mme Lefrançois répond en précisant qu'il n'est pas exclu d'offrir les programmes de l'UdeM à l'international et à distance, à condition que les programmes soient adaptés à ce

mode de livraison et que des ententes soient conclues avec les partenaires internationaux de l'UdeM. Elle ajoute que la mise en place de ce type d'initiative nécessite une coordination administrative avec le ministère de l'Enseignement supérieur, car ce dernier ne finance pas les étudiants internationaux qui suivent leurs études à distance depuis leur pays d'origine, contrairement à ceux qui viennent étudier sur le campus. Elle invite les facultés intéressées par ce projet à prendre contact avec son vice-rectorat pour en discuter davantage.

Dyala Hamzah, professeure agrégée au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, demande au recteur quels sont les effets qu'il estime que des déclarations publiques, telle que celle récemment prononcée à Sciences Po Paris, peuvent avoir sur les universitaires. Dans cette déclaration, elle rapporte que le recteur avait affirmé qu'il n'était pas question pour lui d'exprimer publiquement sa solidarité avec le peuple palestinien.

Le recteur répond en mentionnant qu'il s'est exprimé de manière très nette publiquement sur les enjeux liés à la liberté académique, y compris sur la question de l'autocensure, qui, selon lui, demeure omniprésente et touche des aspects essentiels de la vie universitaire. Il fait référence à un communiqué émis il y a plus d'un an, dans lequel il soulignait que l'une des responsabilités fondamentales de l'UdeM est de promouvoir un espace ouvert de discussion sur tous les enjeux, sans restriction quant à la liberté d'expression des universitaires, en particulier dans leurs domaines d'expertise. Il estime continuer à défendre ces valeurs de manière appropriée dans l'exercice de ses fonctions de recteur. Cela dit, il ajoute que son rôle de recteur ne l'amène pas à prendre position sur des questions géopolitiques conflictuelles. À cet égard, l'événement mentionné par Mme Hamzah fait référence à une conférence qu'il a donnée à Sciences Po il y a quelques semaines, où il a abordé la nécessité pour les dirigeants universitaires de s'abstenir de prendre des positions arrêtées sur des enjeux géopolitiques. Il précise que, dans ce cadre, il ne lui a pas été demandé d'exprimer sa solidarité envers les victimes de conflits armés en tant qu'individu, mais bien de prendre une position politique sur une situation géopolitique précise, ce qu'il a choisi de ne pas faire. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas de son rôle, en tant que recteur, de prendre des positions politiques au nom de l'UdeM, car cela limiterait la liberté d'expression des membres de la communauté universitaire et leur capacité à exprimer des opinions divergentes.

Mme Hamzah pose une question complémentaire, demandant en quoi la neutralité institutionnelle empêche de parler le langage des droits de la personne et le langage du droit international. Elle précise sa question en se demandant si l'absence d'une telle prise de position ne contribuerait pas à brouiller les cartes éthiques et politiques.

Le recteur répond en mentionnant qu'il estime que depuis des années, il parle le langage des droits de la personne et des garanties des libertés académiques et d'expression. Il précise qu'il ne pense pas que son rôle consiste à adopter des postures politiques au nom de l'UdeM. Il réaffirme sa volonté de maintenir une position de neutralité à cet égard, tout en reconnaissant que chacun a la responsabilité de réfléchir aux enjeux des libertés fondamentales dans le monde.

Charles Gaudreau, conseiller en communication à la Faculté de médecine et au Vice-décanat exécutif du réseau universitaire intégré de santé, demande des explications quant à un événement survenu le 20 février 2025, où les personnes abonnées aux notifications et

alertes des technologies informatiques ont reçu un avis d'incident de sécurité de type « ransomware » affectant la plupart des postes de travail et des serveurs de l'UdeM. Cependant, environ 10 minutes plus tard, cet avis a été retiré, et les courriels d'alerte ont été supprimés des boîtes de réception des utilisateurs, sans explication, ce qui a provoqué de la confusion.

Eric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, répond qu'il ne se souvient pas de cet incident particulier et s'engage à revenir à la prochaine Assemblée universitaire avec une réponse plus précise. Il ajoute que, normalement, un tel événement peut résulter d'une coordination entre les équipes de communication et des technologies de l'information. Il procédera aux vérifications nécessaires pour clarifier la situation.

Audrey Laplante, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, soulève une question concernant le service de soutien aux étudiants en situation de handicap, plus précisément en ce qui concerne la supervision des examens. Elle raconte une expérience particulière vécue avec l'un de ses groupes, qui a causé un stress important chez certains de ses étudiants. Bien que ces étudiants aient soumis leurs demandes d'accommodement dans les délais, il s'est avéré difficile de trouver une salle équipée d'ordinateurs adaptés. Finalement, lorsqu'une salle a été trouvée, le surveillant est arrivé avec 30 minutes de retard le jour de l'examen. Ceci a donc amené les étudiants à débuter leur examen sans supervision. Elle souhaite savoir si l'UdeM est consciente de ce type de problème et si des solutions sont envisagées pour l'année à venir.

Frédéric Bouchard, doyen de la Faculté des arts et des sciences, répond qu'il n'a pas connaissance de cette situation en particulier et invite Mme Laplante à le contacter directement pour qu'il puisse effectuer un suivi auprès de son équipe. Cependant, il souligne que cette situation reflète un problème récurrent. Il observe une augmentation des demandes d'accommodement, dont la majorité provient des étudiants de la Faculté des arts et des sciences, et qui sont gérées par le Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE). La disponibilité des salles et des équipements constitue un véritable défi. Bien qu'il ne puisse pas annoncer de mesures officielles à ce stade, il indique que des discussions sont en cours avec la Direction des immeubles (DI) et le Bureau de planification et de gestion des espaces (BPGE) pour aménager des espaces supplémentaires afin de mieux répondre aux demandes d'accommodement des étudiants en situation de handicap. Ces réaménagements, liés aux activités du SAFIRE, sont donc en voie d'amélioration notable. Toutefois, il précise que bien que des progrès soient attendus, l'augmentation continue des demandes rend cette situation difficile à gérer chaque année.

Jean-Philippe Gratton, directeur du Département de pharmacologie et physiologie à la Faculté de médecine, soulève une question concernant l'écart entre l'effort louable de l'UdeM pour recruter des professeurs à l'international et les délais extrêmement longs associés aux procédures d'immigration. Il souhaite savoir quelles sont les alternatives envisagées par l'UdeM à cet égard.

Mme Amiraux, répond qu'il faut malheureusement faire preuve de patience dans ce contexte. Elle indique que deux pistes sont actuellement suivies. La première relève d'UdeM International, qui offre un soutien étroit dans le cadre des démarches d'immigration. Elle précise

que certaines différences de traitement existent entre le dépôt électronique d'une demande à partir des États-Unis et l'entrée au Canada via un poste frontalier avec un document imprimé. Cette dernière option, bien que moins conventionnelle, offre actuellement des délais plus courts. La deuxième piste concerne les démarches de plaidoyer politique, menées de façon continue, comme l'a mentionné précédemment le recteur, en collaboration étroite avec les autres universités québécoises et les instances responsables des relations gouvernementales.

Mme Hamzah soulève une question en lien avec l'affaire Maya Cousineau Mollen, se demandant s'il est raisonnable de célébrer Lionel Groulx le 5 mai prochain, lors de l'inauguration de l'œuvre Parallaxe de l'artiste Ludovic Boney. Elle rappelle que cette œuvre invite à une réflexion sur l'héritage de Lionel Groulx, dont le nom est toujours présent dans la toponymie de l'UdeM. Elle demande aussi quelles réflexions serait-il nécessaire d'avoir devant une œuvre qui célèbre la « race pure » des Canadiens français et qui est, par ailleurs, empreinte de racisme.

Le recteur répond en précisant que l'événement évoqué par Mme Hamzah n'a pas pour objectif de célébrer Lionel Groulx, mais bien de mettre en valeur l'œuvre de Ludovic Boney, artiste autochtone, qui participe activement à la réflexion menée à l'UdeM sur les enjeux du racisme et des relations avec les peuples autochtones. Il indique que cette démarche découle d'une décision du Comité de toponymie de l'UdeM, entérinée par le Conseil de l'Université, visant à maintenir la dénomination du pavillon Lionel-Groulx tout en favorisant un dialogue critique sur son héritage. Le recteur ajoute que l'inauguration de l'œuvre Parallaxe se veut un moment de dialogue et de réflexion. Plutôt que d'effacer l'histoire par un retrait de la toponymie, l'UdeM a choisi d'assurer la préservation de ce dialogue en créant cet espace symbolique.

AU-0664-7 **ÉLECTION D'UNE PROFESSEURE OU D'UN PROFESSEUR**
AU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ
2025-A0021-0664^e-904, 905

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'une professeure ou d'un professeur au Conseil de l'Université. L'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

- Céline Bellot
Professeure titulaire et vice-doyenne
École de travail social
Faculté des arts et des sciences

- Christine Colin
Professeure titulaire
Département de médecine sociale et préventive
École de santé publique

- Lise Gauvin
Professeure titulaire
Département de médecine sociale et préventive
École de santé publique
- Béatrice Godard
Professeure titulaire et vice-doyenne
Département de médecine sociale et préventive
École de santé publique
- Daniel Jean
Professeur titulaire
Département des sciences cliniques
Faculté de médecine vétérinaire
- Barthélémy Kuate Defo
Professeur titulaire
Département de démographie et des sciences de la population
Faculté des arts et des sciences
Département de médecine sociale et préventive
École de santé publique
- Stéphane Molotchnikoff
Professeur titulaire
Département de sciences biologiques
Faculté des arts et des sciences
- Marie-Pascale Pomey
Professeure titulaire
Département universitaire de médecine de famille et de médecine d'urgence
Faculté de médecine
Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
École de santé publique

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Conseil de l'Université, à titre de professeure, Céline Bellot, professeure titulaire et vice-doyenne à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2025 et se terminant le 31 mai 2029.

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection de membres à la Commission des études. L'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts.

AU-0664-8.1 UNE PROFESSEURE OU UN PROFESSEUR

Les membres ont reçu les notes biographiques des candidats pour le poste de professeure ou de professeur. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

- Marie-Josée Aubin
Professeure agrégée
Département de médecine sociale et préventive
École de santé publique
- Michalis Famelis
Professeur agrégé
Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Faculté des arts et des sciences
- Stefano Rezzonico
Professeur agrégé
École d'orthophonie et d'audiologie
Faculté de médecine

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme Marie-Josée Aubin, professeure agrégée au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, à titre de membre professeure à la Commission des études, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2025 et se terminant le 31 mai 2029.

AU-0664-8.2 UNE CHARGÉE DE COURS OU UN CHARGÉ DE COURS

Les membres ont reçu la note biographique de la candidate pour le poste de chargée de cours. La personne suivante a accepté sa mise en candidature :

- Marie Luquette
Chargée de cours
Département de didactique
Faculté des sciences de l'éducation

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme Marie Luquette, chargée de cours au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, à titre de membre chargée de cours à la Commission des études, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2025 et se terminant le 31 mai 2029.

AU-0664-9

**COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA
NOMINATION DE MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2025-A0021-0664^e-908, 909

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités, consignées au document 2025-A0021-0664^e-908. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0664-9.1 **COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION DE DEUX
MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de l'ordre du jour :

- Jean Leclair, professeur titulaire à la Faculté de droit, à titre de membre, pour un deuxième mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2025 et se terminant le 31 mai 2029, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0664-9.2 **COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION D'UNE
PROFESSEURE OU D'UN PROFESSEUR ET D'UNE CHARGÉE
DE COURS OU D'UN CHARGÉ DE COURS**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- Nathalie Grandvaux, professeure titulaire au Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine, à titre de membre professeure, pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2025 et se terminant le 31 mai 2028 ;

- Caroline Couture, conseillère en recherche au Centre de recherche en santé publique à l'École de santé publique, à titre de membre représentant des employés de la recherche, pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} juin 2025 et se terminant le 31 mai 2027.

Un nouvel appel de candidatures sera fait ultérieurement pour combler le poste qui demeura vacant au 1^{er} juin 2025.

AU-0664-9.3 COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE

Aucune candidature n'ayant été reçue, un nouvel appel de candidatures sera fait ultérieurement.

AU-0664-9.4 COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRES : NOMINATION DE DEUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRES

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du budget de l'Assemblée universitaire :

- Enrique Colindres, étudiant à la Faculté d'éducation permanente, à titre de membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2025 et échéant le 31 mai 2029 ;
- Nadia Catellier, directrice à la Faculté des études supérieures et postdoctorales, à titre de membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2025 et échéant le 31 mai 2029.

AU-0664-9.5 COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR LES LIBERTÉS UNIVERSITAIRES : NOMINATION DE DEUX PROFESSEURES OU PROFESSEURS, DE DEUX CHARGÉES OU CHARGÉS DE COURS ET D'UNE DOYENNE OU D'UN DOYEN

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} juin 2025 et se terminant le 31 mai 2027 :

- Sophie Hamisultane, professeure agrégée à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences, à titre de professeure de carrière, pour un deuxième mandat ;

- Martin Papillon, professeur titulaire au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, à titre de professeur de carrière ;
- Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de chargée de cours, pour un deuxième mandat ;
- Ahlem Ammar, professeure titulaire au Département de didactique et doyenne à la Faculté des sciences de l'éducation, à titre de doyenne, pour un deuxième mandat.

AU-0664-9.6 **COMITÉ D'APPEL EN MATIÈRE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS : NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts :

- Grégoire Leclair, professeur titulaire et secrétaire de faculté à la Faculté de pharmacie, à titre de membre, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2025 et se terminant le 31 mai 2029.

AU-0664-10 **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025-2026**
Rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire
2025-A0021-0664^e-910 à 912

À l'invitation de la présidente des délibérations, M. Filteau, présente les orientations budgétaires 2025-2026, consignées au document 2025-A0021-0664^e-911.

Le président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, M. Bouchard, remercie M. Alain Lacombe, conseiller en gouvernance au Secrétariat général, pour son accompagnement diligent, ainsi que l'ensemble des membres du comité. Il souligne particulièrement la contribution d'Isabelle Daoust, adjointe au vice-décanat aux études de la Faculté des arts et des sciences, ainsi que des membres sortantes, Chantal Bemeur, vice-doyenne associée au Département de nutrition de la Faculté de médecine, et Lise Marien, chargée de clinique à la Faculté de médecine dentaire, qui ont joué un rôle important dans les travaux du comité. M. Bouchard tient également à remercier Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, Matthew Nowakowski, vice-recteur adjoint aux finances, ainsi que Philippe Prud'homme, directeur du Bureau d'analyse, de planification et d'information institutionnelle (BAPI), pour la qualité de leurs réponses et la clarté de leurs explications aux questions soulevées par le comité.

M. Bouchard mentionne par ailleurs que le comité cultive un certain optimisme à l'égard des effets d'une hausse démographique observée autour de 2008, laquelle pourrait se

traduire prochainement par l'arrivée d'une cohorte étudiante plus importante à l'UdeM. Il rappelle également que les inscriptions universitaires ont historiquement un caractère contre-cyclique : en période de difficultés économiques, un plus grand nombre de personnes choisissent de poursuivre des études supérieures, ce qui pourrait entraîner une augmentation des inscriptions dans le contexte économique actuel. M. Bouchard souligne également l'importance stratégique de l'attribution des bourses étudiantes et des enveloppes budgétaires versées aux facultés.

M. Bouchard évoque, en conclusion, les compressions budgétaires à venir, en insistant sur la nécessité d'agir avec prudence, en évitant des mesures qui pourraient compromettre la qualité de l'expérience académique des étudiants ou entraîner un transfert d'effectifs vers d'autres établissements. Cela dit, le comité reconnaît que, malgré les contraintes, l'UdeM est dans une meilleure posture que celle de ses universités paires.

M. Filteau ajoute que, comme cela a été annoncé publiquement, l'Université Concordia prévoit un déficit d'environ 80 millions de dollars. La situation de l'Université McGill semble également préoccupante. De manière générale, presque toutes les universités québécoises devraient enregistrer un déficit dès l'an prochain.

Lynne Thuot, technicienne à la gestion des dossiers étudiants au Département de littérature et langues du monde de la Faculté des arts et des sciences, revient sur la mention faite quant à l'intention de l'UdeM de respecter l'indexation salariale prévue. Elle demande s'il existe une marge de manœuvre envisagée pour les personnes dont la convention collective arrivera à échéance le 30 avril 2025.

M. Filteau répond que ce qui a été déterminé dans le budget l'a été en fonction des dispositions prévues aux conventions collectives actuellement en vigueur. Il précise que, puisque les conventions collectives sont sujettes à des négociations, il faudra laisser le processus suivre son cours, et les modalités futures dépendront des résultats de ces négociations.

Françoise Guay, chargée de cours au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, demande comment se traduit concrètement le retour du financement aux facultés.

M. Filteau répond que le mécanisme est encadré par les règles budgétaires en vigueur. Lorsqu'un nouvel étudiant s'inscrit, un montant par crédit est versé à la faculté au cours de la première année. À partir de la deuxième année, le retour financier prend la forme d'un pourcentage du financement global reçu par l'UdeM de la part du gouvernement provincial. Ces pourcentages sont de l'ordre de 50 % pour un étudiant inscrit au baccalauréat, 60 % pour la maîtrise et 70 % pour le doctorat. Il précise qu'il s'agit d'une formule budgétaire en place depuis plus de 10 ans.

Mme Guay demande ensuite si ces sommes sont destinées au financement du fonctionnement des facultés.

M. Filteau confirme que oui, ces montants servent à soutenir le fonctionnement, et que leur utilisation est laissée à la discrétion des facultés.

M. Zhou soulève une question concernant les compressions budgétaires, notamment en lien avec l'annonce d'une réduction de 10 % des « frais spécifiques » dans les services de toutes les unités. Il demande en quoi consistent précisément ces frais.

M. Filteau répond qu'il s'agit principalement des frais de représentation, tels que les dépenses liées aux réceptions, aux restaurants et autres activités similaires. Il précise que ces frais représentent une part relativement modeste du budget global. À l'échelle de l'ensemble de l'UdeM, cela équivaut à environ 900 000 \$, de sorte que la réduction de 10 % représente environ 90 000 \$. Il ajoute que cette mesure n'a pas un impact budgétaire significatif, mais vise surtout à envoyer un message.

Hélène Richard, technicienne de laboratoire (PSAR) au Département des sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, rappelle qu'il n'y a pas une, mais bien deux conventions collectives qui arrivent à échéance : celle du Syndicat des employé.e.s de l'Université de Montréal (SEUM 1244) ainsi que celle de l'unité professionnelle du Syndicat des employé.e.s de la recherche de l'Université de Montréal (SERUM Pro). Elle soulève également une question concernant la réduction annoncée de 2,1 % des vacances à payer, se demandant comment une telle diminution est possible.

M. Filteau répond en indiquant qu'il ne s'agit pas d'une diminution des vacances, mais plutôt d'un calcul comptable. La réserve associée aux vacances représente environ 50 millions de dollars dans les états financiers de l'UdeM. Il insiste sur le fait que ce changement n'a aucun impact sur les vacances des employés, mais reflète uniquement une variation dans la manière dont cette réserve est comptabilisée dans les états financiers de l'UdeM.

M. Molotchnikoff exprime son inquiétude quant au fait que l'enseignement supérieur ne semble pas constituer une priorité pour le gouvernement provincial. Dans ce contexte, il demande quelle est la vision de l'avenir, sur le plan financier, de l'éducation supérieure pour l'UdeM.

M. Filteau reconnaît qu'il s'agit d'une question vaste et rappelle que, selon les déclarations récentes du ministre des Finances, M. Girard, des compressions budgétaires sont à prévoir au cours des prochaines années. Il souligne que cette réalité concerne non seulement le réseau universitaire, mais aussi d'autres secteurs publics, notamment celui de la santé. Il admet que des années plus difficiles sont à anticiper sur le plan financier.

Roger Lippé, professeur titulaire au Département de Pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, soulève la question des difficultés rencontrées par les étudiants internationaux pour rejoindre l'UdeM. Il propose d'explorer l'option de cours en ligne comme solution, ce qui pourrait également générer des sources de revenus supplémentaires.

Mme Lefrançois répond que cette option est effectivement envisageable, mais qu'elle comporte plusieurs obstacles administratifs, rendant sa mise en œuvre complexe. Elle précise que, bien que ce soit une piste à envisager, l'objectif ne doit pas être uniquement financier, et qu'il s'agit d'une solution susceptible de générer une petite marge de revenus.

M. Filteau souligne qu'il est important de considérer cette initiative sous un angle académique. Bien qu'il faille explorer ces pistes, il insiste sur le fait que l'UdeM ne doit pas se lancer dans cette démarche uniquement pour des raisons financières. Il rappelle que des programmes internationaux en ligne existent déjà, mais qu'ils ne sont pas déployés à grande échelle.

M. Gratton soulève la question de l'équilibre entre les cycles d'études en s'interrogeant sur les stratégies envisagées pour inverser la tendance du poids des études de deuxième et troisième cycles par rapport au nombre total d'étudiants. Il évoque la baisse des étudiants internationaux et la hausse des étudiants de premier cycle, et se demande pourquoi il est difficile de convertir ces étudiants de premier cycle vers les cycles supérieurs. Il se demande également si des efforts spécifiques sont déployés par le secteur des Études supérieures et postdoctorales (ESP) à cet égard.

M. Filteau répond en rappelant qu'il a été observé une hausse des étudiants internationaux, puis une légère baisse. Il souligne que la question fondamentale pourrait plutôt être de déterminer quel est le point d'équilibre idéal pour l'UdeM.

Mme Lefrançois répond que l'un des axes de développement dans les prochaines années sera la formation continue aux cycles supérieurs. Bien qu'ils fassent déjà beaucoup dans ce domaine, cet aspect pourrait être davantage mis en avant pour développer les études supérieures. Les programmes de maîtrise en recherche et les doctorats sont également des pistes intéressantes à explorer. Elle précise cependant qu'il est essentiel de prendre en compte la capacité des enseignants à encadrer les étudiants, afin de garantir que ceux-ci obtiennent leur diplôme dans les délais impartis. Elle ajoute qu'un travail important est également effectué concernant l'encadrement et le financement des étudiants en recherche, en maîtrise et en doctorat, pour les aider à terminer plus rapidement et avec un financement adéquat.

Noura Karazivan, professeure titulaire à la Faculté de droit, interroge sur les implications d'une possible évolution du financement public des universités à la lumière des annonces récentes faites aux États-Unis, où le gouvernement a indiqué que les financements seraient désormais assortis de conditions. Elle fait référence à la diapositive 17 de la présentation du budget, qui montre que 66 % des revenus proviennent du financement provincial et que moins de 10 % viennent du gouvernement fédéral. Elle se demande donc comment l'UdeM peut se préparer à une situation où le gouvernement provincial déciderait d'adopter une approche similaire, en conditionnant son financement, tant au niveau des politiques d'admission que des programmes eux-mêmes. Elle s'interroge aussi sur la possibilité de réviser la politique de liberté académique pour la rendre plus explicite, ou si d'autres mesures seraient envisagées pour éviter d'être pris par surprise si de telles décisions devaient être prises.

M. Filteau répond que, concernant les revenus, le financement provincial représente effectivement 66 % du total, et si l'on inclut les frais de scolarité, ce pourcentage atteint 84 %. En revanche, les contributions du gouvernement fédéral sont principalement sous forme de frais indirects, qui s'élèvent à environ 20 millions de dollars. Ces frais, liés aux recherches menées au sein des universités, constituent la part qui pourrait potentiellement poser problème si des conditions étaient imposées. Il souligne qu'il sera important de rester à l'affût des résultats électoraux et de l'évolution générale de la situation politique.

M. Lippé soulève la question de savoir dans quelle mesure les étudiants de premier cycle sont informés sur les enjeux liés à la maîtrise et au doctorat. Il suggère qu'il pourrait être bénéfique de mieux les sensibiliser au processus d'admission, aux opportunités de bourses ainsi qu'aux perspectives d'emploi qui s'offrent à eux après ces études. Cette piste pourrait constituer une solution intéressante pour compenser le manque d'effectifs étudiants internationaux actuellement observé.

AU-0664-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le lundi 26 mai 2025, à 14 h.

AU-0664-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 20.

Le président,

Daniel Jutras

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot

Adopté le 26 mai 2025, délibération AU-0665-2